Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260821-DB202650-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 21 août, à 18 h 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Date de convocation : 14 août 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Patrick ANTOINE, Jean-René MARZIN, Anne-Françoise ROBIN, Catherine HENRY, Elodie CURUNET, Frédérique MENESGUEN, Baptiste DANION, Didier DESPLECHIN.

Excusés : M. Pascal COAT (excusé), Mme Tiphaine MORVAN (pourvoir à H. GUILLOU), Mme Tifenn LE GUELLEC (excusée).

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

DB2026-50

CONVENTION D'ADHÉSION À ENER'GENCE 2026-2029

Dans le cadre de la démarche de transition énergétique engagée par la commune sur son territoire, le Maire propose de signer une convention avec Ener'gence, l'agence de maitrise de l'énergie du Pays de Brest.

Ener'gence assiste les collectivités dans la mise en œuvre de programmes de réduction des consommations et dépenses d'énergies par des actions de conseil, d'information et de sensibilisation sur les équipements et leurs utilisations. Elle agit pour ses membres sous forme de partenariat associant leurs objectifs et l'intérêt général.

L'intervention d'Ener'gence sera basée sur un programme d'actions qui sera définit courant fin 2026.

Un bilan sera effectué à la fin de chaque année afin d'adapter le cas échéant le calibrage et le fonctionnement de chacune des missions pour l'année suivante.

La commune sera adhérente au collège n°2 « Collectivités territoriales » et devra s'acquitter d'une cotisation annuelle, révisable annuellement au 1er janvier.

En 2026, l'adhésion à Ener'gence s'élève à 1,57 € par an et par habitant net de taxe.

A titre indicatif, la part à verser par la commune à partir du 1er octobre pour 2026 sera de 295,55 € (1 182,21 € pour une année complète x 3/12ème), au regard du dernier recensement officiel.

À cette cotisation, s'ajoutera d'éventuelles cotisations additionnelles liées aux actions complémentaires définies chaque année selon le coût journée d'Ener'gence.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260821-DB202650-DE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention dont le projet est joint en annexe, définissant les modalités de collaboration entre Ener'gence et la commune pour une durée de 3 ans et 3 mois,
- **AUTORISE** le maire à signer les éventuels avenants à cette convention.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Catherine HENRY

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)